

Agreste Aquitaine

Analyses et résultats

Numéro 58 - octobre 2012

Le mois
de l'origine
et de la
qualité

L'Aquitaine à l'origine des signes de qualité

Première région pour l'AOP, deuxième pour l'IGP et les labels, l'agriculture aquitaine monopolise les premières places sur le podium de l'excellence. 16 000 exploitations, plus de 40 000 emplois, 600 000 hectares de terres agricoles, 5% de la valeur totale de la Ferme France, les résultats parlent d'eux-mêmes.

Des Landes, où fut apposé le premier Label Rouge de l'histoire alimentaire, sans oublier Joseph Capus, député puis sénateur de Gironde, à l'origine de la loi fondatrice des AOC et du futur INAO, l'Aquitaine est bien le berceau des signes de qualité. Depuis, la famille continue de s'agrandir : à l'occasion du 5^{ème} mois de l'origine et de la qualité, en octobre 2012, l'agneau de lait des Pyrénées obtient l'IGP.

SRISSET

La production sous signe d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) est une démarche de valorisation des produits qui demeure à l'initiative des professionnels et apporte des garanties spécifiques au consommateur. En Aquitaine, il existe 4 SIQO officiels : l'Appellation d'Origine Protégée (AOP), l'Indication Géographique Protégée (IGP), le Label Rouge et l'Agriculture Biologique (AB). Cette publication ne traite pas de l'agriculture biologique qui fait l'objet d'études spécifiques.

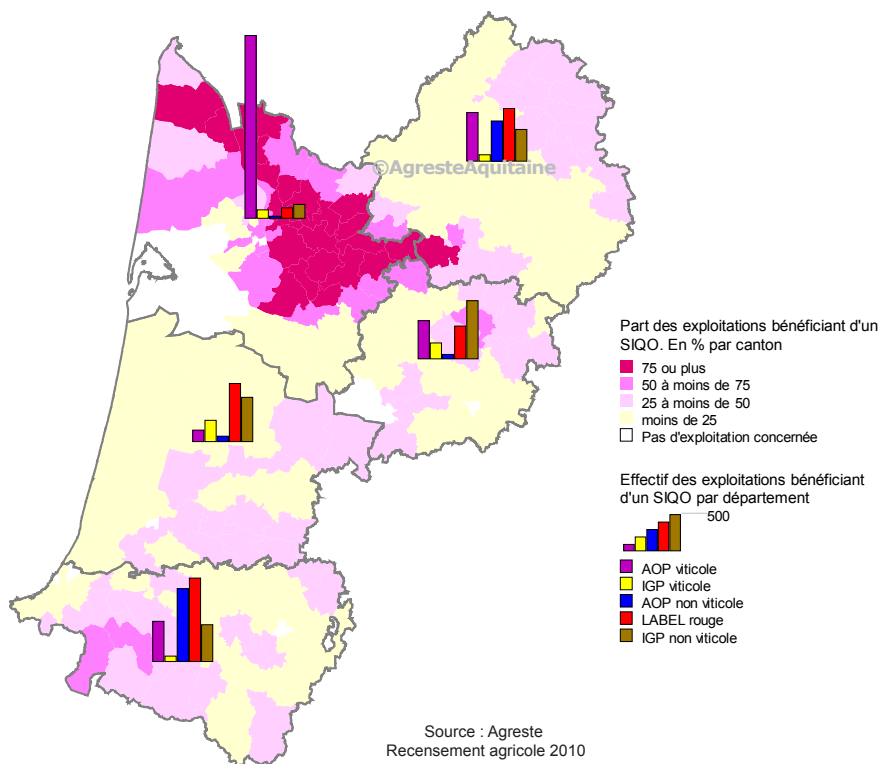
Près de 2 exploitations sur 5 engagées dans un SIQO

En Aquitaine, près de 16 200 exploitations bénéficient en 2010 d'un Signe d'Identification de Qualité ou d'Origine (SIQO) tous produits et signes confondus – hors Agriculture Biologique – et ce sont ainsi près de 38% des exploitations qui se sont engagées, au niveau régional, dans une démarche de production de qualité. Toutefois, ce ratio diffère selon l'orientation et la production des exploitations. Côté végétal, plus de 95% des exploitations spécialisées en viticulture et 45% des exploitations spécialisées en cultures fruitières bénéficient d'un SIQO, alors qu'il y en a moins de 7% pour les exploitations spécialisées en grandes cultures ou en maraîchage.

Côté animal, ce sont plus de la moitié des élevages « hors-sol », le tiers des élevages ovins caprins ou des exploitations de polyculture-élevage, et le cinquième des exploitations spécialisées en élevage bovin viande qui sont engagés dans une démarche SIQO.

Par ailleurs, les exploitations spécialisées en productions végétales (vigne et fruits) privilégient les signes de qualité territorialisés (AOP, IGP) alors que les exploitations spécialisées en productions animales se répartissent entre signes territorialisés et label.

Prédominance des AOP viticoles



Label Rouge pour la viande bovine, IGP pour les fruits et la viande

Le Label Rouge, essentiellement pour l'élevage

4100 exploitations aquitaines ont au moins une de leurs productions sous Label Rouge, soit le 2^{ème} signe de qualité de la région, après les AOP viticoles.

L'intérêt grandissant du public pour les signes de qualité et l'investissement des producteurs ont favorisé le développement du Label Rouge : dix ans plus tôt, moins de 1 000 agriculteurs adhéraient à ce label.

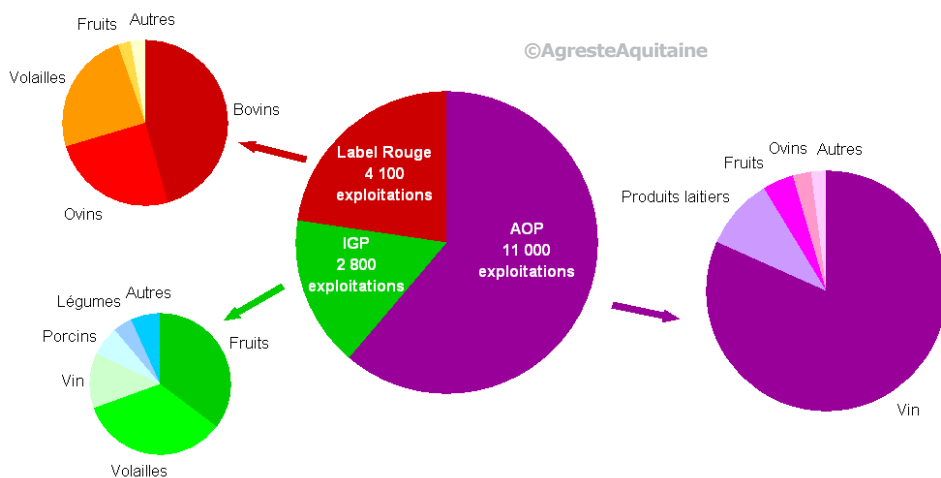
Le Label Rouge concerne surtout des productions animales, et son implantation suit les zones d'élevage. Avec plus de 9% des exploitations bénéficiant d'un Label Rouge (contre 4% France entière), l'Aquitaine se positionne au 2^{ème} rang au niveau national après le Limousin.

2 000 exploitants produisent des bovins sous Label Rouge. Ils sont très présents dans tous les départements, plus particulièrement en Dordogne et en Pyrénées-Atlantiques. Suivent les Labels pour les volailles (1 100 producteurs, majoritairement landais), et les ovins (1 100 producteurs, presque tous en Pyrénées-Atlantiques). Producteurs de fruits (kiwi, prune, fraise) et éleveurs porcins complètent le tableau des principaux Labels Rouges de la région.

Le Label Rouge peut être adossé à d'autres signes de qualité (sauf AOP), une partie des volailles Label Rouge sont également IGP, une partie des bovins suivent également d'autres cahiers des charges (race, fermier...).

A chaque production son signe de qualité

Les exploitations produisant sous AOP, IGP ou Label Rouge selon les productions



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

L'IGP pour les fruits et légumes et les volailles

30 produits agricoles, hors production transformée, bénéficient d'une Indication Géographique Protégée (IGP).

2 846 exploitations valorisent cette reconnaissance. Hors vin, l'Aquitaine est la seconde région, après le Limousin, pour la part des producteurs sous IGP (6%).

L'originalité des indications géographiques réside dans l'association, au sein de structures collectives (Organisme de Défense et de Gestion), des différents acteurs : producteurs, transformateurs...

En Aquitaine, les productions les plus représentées en IGP sont les fruits et légumes et les volailles.

40% des exploitations revendiquant une IGP détiennent des fruits ou des légumes. Le « pruneau d'Agen », la « fraise du Périgord », le « kiwi de l'Adour » ou encore « l'asperge des sables des Landes » et le « haricot tarbais » distinguent les productions régionales. En lien avec l'importance de la culture de prune d'Ente, le Lot-et-Garonne est le plus représenté avec près de trois producteurs sur quatre.

34% des exploitations aquitaines détenant une IGP ont des volailles. Une unité sur deux est landaise.

L'ensemble des autres productions animales (bovins, ovins, porcins, caprins), complètent, à part égale avec la vigne, l'offre régionale de produits sous IGP. Comparé au niveau national, le vin sous IGP est peu présent, les viticulteurs aquitains étant largement engagés par ailleurs dans des démarches AOC pour cette production.

L'AOP, vins, fromages, pommes et épices

Le plus grand vignoble de vins fins

De la pointe du Médoc aux contreforts pyrénéens, la vigne marque de son empreinte les paysages aquitains. Ici s'inscrit le plus grand vignoble de vins fins au monde.

S'étendant au total sur un vignoble de 140 000 hectares, la région a, depuis de nombreuses décennies, placé sa production viticole sous le signe de la



Depuis 5 ans, le mois d'octobre est associé à deux mots : origine et qualité. Le mois de l'origine et de la qualité est désormais une tradition au ministère de l'agriculture qui met en valeur les produits qui font la richesse de notre patrimoine alimentaire, et les savoir-faire français. Le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) lancent le « Mois de la qualité et de l'origine ». Cette nouvelle édition s'inscrit dans la continuité des actions de promotion autour des produits sous signe de qualité. Avec un chiffre d'affaires de 19 milliards d'euros, plus de 1 000 produits sont concernés.

Tout au long du mois d'octobre, les enseignes de la distribution et les restaurants valoriseront ces produits afin de faire découvrir aux consommateurs leur richesse, leurs caractéristiques, les liens qui les unissent aux terroirs, à la culture et à notre patrimoine. Ces signes sont aussi porteurs d'une forte valeur ajoutée et perpétuent ainsi le savoir-faire des territoires ruraux plus ou moins connus des consommateurs.

qualité. L'Aquitaine occupe le premier rang des régions françaises pour les vins d'appellation (AOP), qui constituent la quasi-totalité de la superficie plantée en vigne.

Aux 60 appellations des vignobles de Bordeaux, de Bergerac, du Lot-et-Garonne et celui des Pyrénées-Atlantiques, il convient d'ajouter depuis 2011 deux nouveaux venus, Tursan et Brulhois. Ce sont près d'une centaine de viticulteurs qui viennent grossir le rang des 9 000 exploitations viticoles AOC déjà présentes. La production, 6,5 millions d'hectolitres, s'oriente huit fois sur dix vers le rouge. Le chai particulier domine avec les trois quarts des volumes et les deux tiers des exploitations.

La filière vitivinicole occupe une place prépondérante dans l'agriculture régionale, tant par la valeur ajoutée que par l'emploi et l'excédent commercial qu'elle génère. En 2010, elle représente à elle seule 4% de la valeur de la ferme France.

Des AOP non viticoles

Hors vin, quatre Appellations d'Origine Contrôlée (AOC) distinguent des produits du terroir aquitain, toutes ont obtenu la reconnaissance européenne en Appellation d'Origine Protégée (AOP). Ces AOP/AOC sont revendiquées dans plus de 2 000 exploitations. Près des trois quarts d'entre elles se trouvent en Pyrénées-Atlantiques et plus d'un quart en Dordogne.

En Pyrénées-Atlantiques, du pic d'Ossau à la forêt d'Iraty, produit dans les « cujalas » du Béarn ou les « cayolars » basques règne un fromage traditionnel au lait de brebis : l'Ossau-Iraty. Seule appellation française pour une épice, localisé dans dix communes du Pays basque, le piment d'Espelette complète ce tableau.

La Dordogne est le berceau de la noix du Périgord, rassemblant 4 000 hectares sur les 7 000 que compte l'appellation. Le nord du département concentre près du tiers des surfaces de l'appellation Pomme du Limousin, seule pomme française ayant obtenu une AOP.

Les entreprises de la qualité

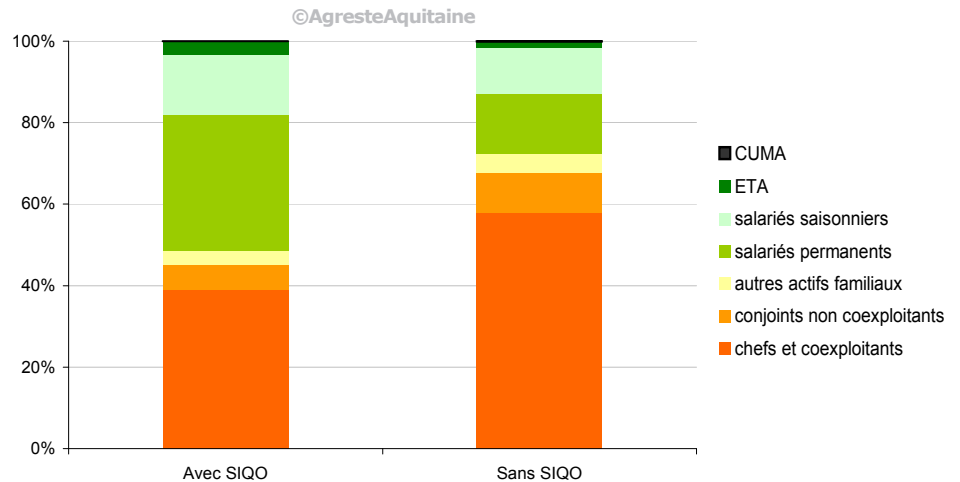
Moyennes et grandes : 3 exploitations sur 4

Les exploitations sous SIQO rassemblent en Aquitaine plus d'une exploitation sur trois mais réalisent plus des deux tiers de la Production Brute Standard.

Toutes orientations confondues, 48 % des exploitations bénéficiant d'un SIQO sont des grandes exploitations et 34 % des moyennes, contre respectivement 28 % et 12 % pour les exploitations non engagées dans cette démarche.

Le salariat est plus important dans les exploitations sous SIQO

Répartition des UTA dans les exploitations



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Toutefois, cette répartition masque des disparités importantes. La part des petites exploitations est particulièrement marquée en grandes cultures. Les moyennes sont très présentes dans le secteur ovin. Pour les grandes, aviculture, bovins et viticulture forment le gros du bataillon.

Si chez les SIQO, l'exploitation individuelle demeure majoritaire (54% contre 80% pour les exploitations non engagées), près des deux tiers des surfaces sont régies sous statut sociétaire. Les GAEC pèsent peu. EARL et sociétés civiles ou commerciales font jeu égal. Chez ces dernières, la viticulture d'appellation contribue aux neuf dixièmes de l'effectif.

2,6 UTA en moyenne par exploitation

En 2010, les exploitations bénéficiant d'un SIQO totalisent 57% du volume de travail agricole régional. On compte en moyenne 2,6 UTA par exploitation contre 1,2 dans celles exemptes de signe de qualité ou d'origine. Elles sont plus nombreuses à faire appel à de la main-d'œuvre salariée extérieure (permanents, saisonniers, ETA ou CUMA) : 84% contre 68% pour les exploitations ne possédant pas de SIQO. La moitié du temps de travail généré provient de la main-d'œuvre salariée.

La part importante des exploitations viticoles (la moitié des exploitations sous SIQO) explique pour une large part ces différences. Dans ces exploitations la contribution des salariés, notamment des permanents y est importante. La viticulture

AOP-IGP pèse pour 89% de l'emploi salarié permanents des exploitations sous SIQO.

Des chefs d'exploitation plus jeunes et plus diplômés

Quelle que soit l'orientation technico-économique de l'exploitation, les détenteurs d'un SIQO sont en moyenne plus jeunes que les autres agriculteurs aquitains, tout particulièrement hors viticulture (47 ans contre 54 ans). Ils consacrent plus de temps à leur exploitation : ils sont plus nombreux à y travailler à temps complet, et moins nombreux à exercer un second métier.

Pour l'ensemble de ces exploitants comme pour les plus jeunes (moins de 40 ans), le niveau de formation reçue est plus élevé chez les détenteurs de SIQO. L'écart est particulièrement important chez les viticulteurs : 49% des viticulteurs AOP-IGP ont un diplôme au moins égal au Bac, contre 32% des viticulteurs sans appellation, et pour les moins de 40 ans ils sont 79% contre 70% à avoir au moins le Bac.

En complément de la formation initiale, les agriculteurs sous SIQO continuent à se former, à tous les âges. Un sur six a suivi une formation continue courant 2010, contre un sur dix pour les autres exploitants aquitains.

AOC/AOP



L'Appellation d'origine contrôlée désigne un produit dont toutes les étapes de fabrication (la production, la transformation et l'élaboration) sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même zone géographique, qui donne ses caractéristiques au produit.

L'Appellation d'origine protégée est l'équivalent européen de l'AOC. Elle protège le nom d'un produit dans tous les pays de l'Union européenne.

IGP



L'indication géographique protégée est un signe officiel européen d'origine et de qualité créé en 1992. Il identifie un produit qui tire ses spécificités de son origine géographique : le produit, issu d'un territoire délimité, possède une caractéristique (sa qualité, sa réputation...) qui peut être attribuée essentiellement à cette origine géographique. Dans le cadre d'une IGP, seules les étapes qui ont une importance sur la spécificité du produit doivent être réalisées sur le territoire.

Label Rouge



Le Label Rouge garantit la qualité supérieure, soit d'une denrée alimentaire, soit d'un produit agricole non alimentaire et non transformé (comme du gazon), à travers le respect d'un cahier des charges. C'est un signe de qualité français.

Le premier Label Rouge, obtenu en 1965, est aquitain : il a été obtenu par les volailles des Landes et du Périgord. En 2011, l'INAO a enregistré plus de 470 cahiers des charges Label Rouge, majoritairement pour des viandes, volailles, charcuteries et salaisons.

L'AOC / AOP, l'IGP et le Label Rouge sont des démarches collectives. Ces signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) sont obligatoirement portés par une structure fédérative : l'Organisme de Défense et de Gestion (ODG) qui représente et rassemble les opérateurs de la filière du produit.

Unité : %

Orientation technico-économique	% d'exploitations bénéficiant d'un SIQO (*)		
	AOP	IGP	Label
Grandes cultures	1,1	1,0	2,0
Maraîchage et horticulture	1,5	3,7	1,5
Viticulture	94,5	3,1	0,4
Cultures fruitières et autres cultures permanentes	16,9	30,7	4,0
Bovins lait	3,8	2,1	1,6
Bovins viande	1,7	0,8	18,3
Bovins lait et viande combinés	4,7	s	20,2
Ovins, caprins et autres herbivores	27,8	1,0	20,6
Élevage hors sol	2,2	30,3	27,7
Polyculture et polyélevage	11,1	11,4	16,0

(*) Le signe de qualité peut concerner un autre produit que celui se rapportant à l'OTEX de l'exploitation

s : secret statistique

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Unité : nombre

Produits	Nombre d'exploitations en bénéficiant		
	IGP	AOP	LABEL
Grandes cultures	s	4	4
Légumes secs, frais (yc fraises, melons)	132	68	21
Fruits	1 038	467	109
Autres produits végétaux (hors vin)	58	88	s
Vins	376	8 971	0
Bovins	57	10	1 954
Ovins	50	278	1 062
Caprins	8	8	s
Porcins	202	10	70
Lait, produits laitiers	12	1 087	3
Volailles (yc palmipèdes gras)	987	6	1 055
Œufs	4	s	10
Autres produits animaux	7	4	7

s : secret statistique

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Unité : nombre

	Dordogne	Gironde	Landes	Lot-et-Garonne	Pyrénées-Atlantiques	Aquitaine
Exploitations bénéficiant d'un SIQO	2 251	7 260	1 579	1 743	3 339	16 172
dont						
AOP Viticole	739	7 180	63	470	519	8 971
IGP Viticole	28	40	181	108	19	376
AOP autre que viticole	521	6	22	12	1 447	2 008
IGP autre que viticole	359	86	609	990	461	2 505
Label	847	55	980	371	1 831	4 084

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Pour en savoir plus

- Sur les exploitations en Agriculture Biologique : Agreste Aquitaine - Analyses et résultats - Recensement agricole 2010 - n°14
- Sur la viticulture en Agriculture Biologique : Agreste Aquitaine - Analyses et résultats - Recensement agricole 2010 - n°15

© AGRESTE
2012

Prix : 2,50 €



Cette publication est disponible à parution sur les sites internet de la statistique agricole : <http://agreste.agriculture.gouv.fr>
et de la DRAAF Aquitaine : <http://draaf.aquitaine.agriculture.gouv.fr>

Agreste : la statistique agricole

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
51, rue Kiéser - CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX
Tel : 05.56.00.42.09 - Fax : 05.56.00.42.90
Courriel : contact.srise.draaf-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Directeur Régional : Hervé DURAND
Directeur de publication : Jean-Pierre MORZIERES
Composition - Impression : SRISET Aquitaine
Dépôt légal à parution
N° CPPAP : 2250 AD - ISSN : 1283 - 5412